

CARTE D'OCCUPATION DU SOL À GRANDE ÉCHELLE

Une mise en œuvre pour la DGALN
de l'offre « Appuyez-vous sur des
référentiels de description du
territoire et faites produire vos
référentiels métiers »



NOTRE OFFRE

Le référentiel d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) décrit finement l'occupation du sol de l'ensemble du territoire hexagonal, de la Corse et des départements et régions d'outre-mer (DROM).

Réalisé à partir de prises de vues aériennes et à l'aide de techniques de reconnaissance automatique d'objets par intelligence artificielle, il permet de mesurer et de suivre dans le temps l'artificialisation nette des sols tel que le prévoit la Loi Climat et résilience.

L'OCS GE distingue la couverture du sol (ex : un bâtiment, une zone d'eau) de son usage (ex : commerce).

Sa production est assurée par l'IGN en collaboration avec le Cerema et l'INRAE à la demande de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère chargé de la transition écologique. La réalisation complète des deux premiers millésimes (2017-2020 et 2021-2023) est quasiment terminée, tandis que le troisième millésime est déjà en cours de production. En parallèle, deux autres référentiels spécifiques, également conçus à des fins de mesure de l'artificialisation des sols et diffusés cet été, ont permis de recenser plus de 5 700 parcs et jardins et près de 70 parcs photovoltaïques.

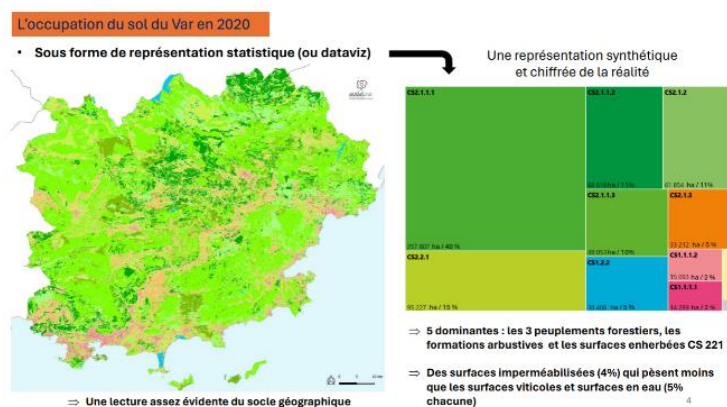
POUR QUI ?

L'OCS GE permet à tous les acteurs des territoires, qu'ils représentent une collectivité, une administration ou un établissement public d'assurer un suivi de la consommation d'espaces à toutes les échelles.

CAS D'USAGES

L'OCS GE sert de nombreux usages allant de la planification à la mise en œuvre de politiques d'aménagement plus opérationnelles :

- réalisation de portraits de territoires (collectivités territoriales) ;
- suivi de l'étalement urbain, de l'imperméabilisation ;
- Analyse détaillée des surfaces artificialisées à l'intérieur des zonages des documents d'urbanisme (zone urbanisée, zone à urbaniser...);
- Identification des friches et des terrains propices à la densification urbaine / des secteurs potentiels de renaturation ;
- mesure de la pression anthropique exercée sur les cours d'eau (agences de l'eau) ;
- exposition de la population aux pesticides (DREAL) ;
- lutte contre la déprise agricole (chambres d'Agriculture) ;
- suivi et simulation des paysages (PNR) ;
- mise en place de trames vertes et bleues ;
- propagation des épizooties.



Portrait de territoire du Var

Toutes les infos sur l'OCS GE :

<https://www.ign.fr/institut/une-carte-doccupation-du-sol-pour-faciliter-le-suivi-de-lartificialisation>

